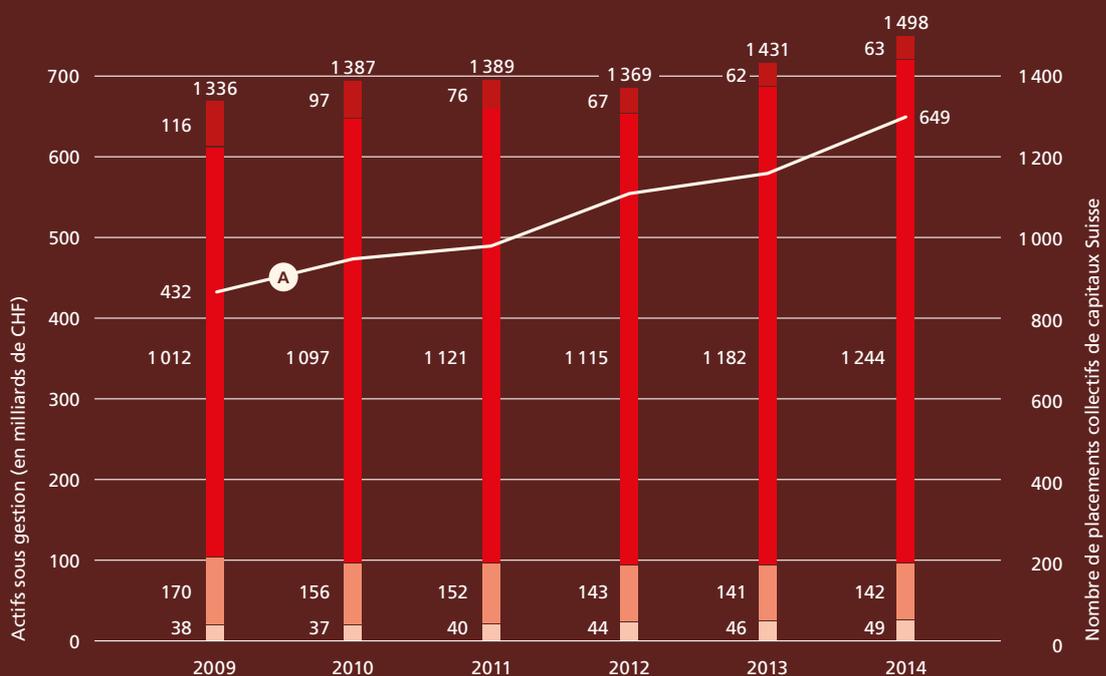


# En bref

## Le marché des fonds en Suisse

Le marché suisse des fonds a poursuivi sa progression en 2014, voyant de nouveau croître aussi bien les actifs sous gestion que le nombre de gestionnaires de placements collectifs autorisés.

Nombre de placements collectifs de capitaux ouverts de droit suisse et actifs sous gestion

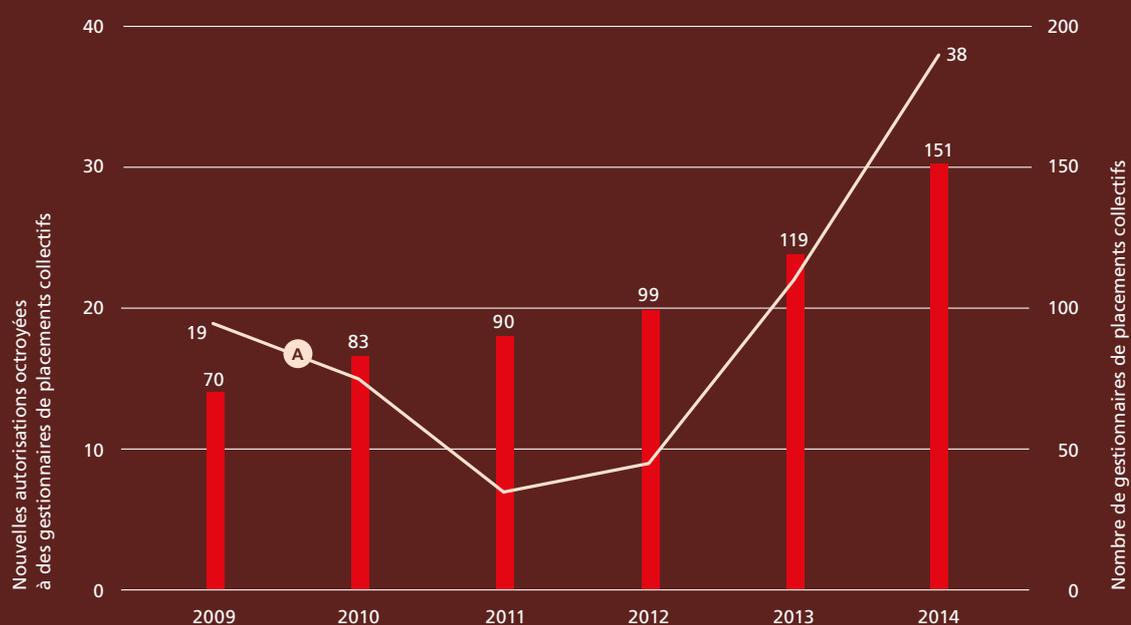


Source actifs sous gestion : « Bulletin mensuel de statistiques économiques » de la BNS, décembre 2014, D61, Placements collectifs suisses, Distributeurs en Suisse, Position nette à la fin du trimestre.

- Autres fonds en placements alternatifs
- Autres fonds en placements traditionnels
- Fonds en valeurs mobilières
- Fonds immobiliers
- A** Actifs sous gestion (en milliards de CHF)

La tendance constatée au cours des dernières années s'est maintenue en 2014. Les actifs sous gestion dans le cadre de placements collectifs de capitaux ont encore progressé et le nombre de placements collectifs ouverts autorisés est lui aussi en hausse. Comme auparavant, ce sont les autres fonds en placements traditionnels qui enregistrent la croissance la plus forte.

## Nombre et évolution des gestionnaires de placements collectifs domiciliés en Suisse



- Nombre de gestionnaires de placements collectifs
- A Nouvelles autorisations octroyées à des gestionnaires de placements collectifs

En ce qui concerne les gestionnaires de fortune de placements collectifs de capitaux, l'on constate une nouvelle augmentation des autorisations qui n'est pas sans lien avec les modifications des bases légales. La révision de la loi sur les placements collectifs au 1<sup>er</sup> mars 2013 a en effet introduit un assujettissement général des gestionnaires de placements collectifs de capitaux à l'obligation d'obtenir une autorisation. Un délai s'étendant jusqu'à fin février 2015 a été donné aux gestionnaires de fortune de placements collectifs de capitaux existants pour soumettre leur requête d'autorisation à la FINMA.